



PRÊT A TAUX ZERO (PTZ+) **Evolutions à compter du 1^{er} Janvier 2016**

Le PTZ+ s'adresse aux personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale. En général, ce prêt sert à financer l'achat d'un logement neuf respectant un certain niveau de performance énergétique (même s'il peut parfois servir à acheter dans l'ancien)

Ces évolutions portent sur :

- Les conditions d'attribution (plafonds de ressources fixés en fonction de la localisation et du nombre d'occupants du logement) ;
- Les caractéristiques financières du prêt (prix maximum du logement, calcul du montant maximum du prêt sachant que le PTZ+ ne finance qu'une partie de l'opération immobilière et conditions de remboursement).



Ci-joint les conditions applicables du PTZ+ pour devenir propriétaire de son logement (ACHAT ou CONSTRUCTION).